

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 19 JUIN 2012

Séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 19 juin à 19 H, en la salle de la Mairie de Wittisheim, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 14 juin 2012.

La séance est ouverte par M. le Maire, André KRETZ, qui salue les membres présents pour cette réunion ;

Huguette BARONDEAU, Jean-Marie BECK, Justin FAHRNER, Geneviève GROSSHENY, Dominique HEILIGENSTEIN, Christophe KNOBLOCH, Jeannot LOOS, Joseph MEMHELD, Michaël MULLER, Laurent RINGEISEN, Edith SCHWAB, Gilbert SEYLLER et Jean-Michel STIRMEL.

Absents excusés :

Eric MEMHELD donne procuration à Dominique HEILIGENSTEIN

Jean-Blaise FEIST donne procuration à Laurent RINGEISEN

Martine FRANTZ donne procuration à Joseph MEMHELD

Rachel GRUSSENMEYER donne procuration à Michaël MULLER

Christian SCHAUNER donne procuration à Christophe KNOBLOCH

Secrétaire de séance : Joseph MEMHELD

Assistante déléguée au secrétariat : Emilie SCHUTZ

Ordre du jour

1. Adoption du procès verbal de la séance du 14 mai 2012
2. Finances
 - a) FPIC
 - b) Modification du plan de financement du périscolaire
3. Création d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe
4. Urbanisme
 - a) 47 Rue de Hilsenheim – Echange de terrain avec un particulier
 - b) Rétrocessions – N° 57 et N° 65 rue de Hilsenheim
5. Investissements
 - a) Mise en conformité de la bulle de tennis
 - b) Création d'un sentier d'interprétation
 - c) Achat d'une balayeuse
 - d) Travaux sur la cheminée de l'Eglise
 - e) Remplacement du serveur à l'école
 - f) Achat de filets pare-ballons
6. Mémoires de Vie
 - a) Prix de vente du livre
 - b) Souscriptions
7. Divers
 - a) Droit de préemption

1. Adoption du procès verbal de la séance du 14 mai 2012

Le Maire rappelle les points essentiels traités lors de la séance du 14 mai 2012. Aucun commentaire ni remarque n'ayant été formulé à l'issue de la transmission du Procès Verbal, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Finances

a) FPIC

Jean-Marie BECK a fait la présentation à titre d'information du nouveau mécanisme de péréquation appelé Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Les versements démarreront dès cette année.

b) Modification du plan de financement du périscolaire

Lors de sa séance du 6 février 2012, le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement du périscolaire tel qu'il a été présenté.

En raison du transfert prochain à la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim des prêts contractés pour ce projet, il y a lieu à ce jour d'annuler la partie sur les emprunts présentée comme suit lors de la séance du 6 février 2012 :

« Emprunts :

- 300 000 € au Crédit Mutuel sur 10 ans au taux fixe de 3,95 %
- 100 000 € de la MSA sur 10 ans à 1,25 %, remboursement annuel en 10 annuités de 10 700, 30 €

A noter que lorsque le prêt MSA sera versé, le prêt Crédit Mutuel sera minoré de 100 000 €, ce qui représente une économie d'environ 14 200 € d'intérêts sur 10 ans.

Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à l'anticipation du remboursement partiel du prêt Crédit Mutuel. Adopté. »

Adopté à l'unanimité.

3. Création d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe

Il est proposé d'autoriser le Maire à recruter un agent non titulaire au grade d'ATSEM de 1^{ère} classe, à raison de 26 heures par semaine à compter du 1^{er} juin dans le cadre de l'absence pour congé de présence parental de l'agent titulaire du poste. Cette absence peut être d'une durée de 310 jours ouvrés à prendre sur une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité.

4. Urbanisme

a) Rue de Hilsenheim – Echange de terrain avec un particulier

Suite à la délibération prise par le Conseil Municipal lors de sa séance du 06 juin 2011 et suite au procès-verbal d'arpentage établi par le Cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER, géomètres à SELESTAT le 7 septembre 2011, vérifié par le Cadastre le 16 décembre 2011, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de céder à titre d'échange à Monsieur Marko GUTAPFEL et Mademoiselle Séverine CHAMBAS chacune pour une/moitié indivise, la parcelle de terrain cadastrée Section 22 N° 1022/0.152 avec 0,79 are de sol et d'accepter en contre-échange, les parcelles cadastrées Section 22 N° 1020/152 avec 0,28 are de sol (vp) et Section 22 N° 1021/152 avec 0,03 are de sol (vp) appartenant aux conjoints GUTAPFEL – CHAMBAS contre versement d'une soulte d'un montant de 1.000,00 euros.
- d'autoriser le Maire à signer l'acte d'échange qui sera dressé par Me. GENY Notaire à SUNDHOUSE

Adopté à l'unanimité.

b) Rétrocessions – N°57 et N°65 rue de Hilsenheim

En raison de l'aménagement de l'entrée du village rue de Hilsenheim et la création d'une piste cyclable, les parcelles suivantes sont à rétrocéder à la commune :

- la parcelle n° 241 – section 24 d'une surface de 28 centiares et appartenant à M. Jean-Louis MONTRI
- la pointe sud de la parcelle n° 242 – section 24 (81 ca), devant le portail de la propriété appartenant à M. Edwin JEHL

Cette rétrocession permettra le passage de la piste cyclable. Le particulier bénéficie en échange de la pose d'enrobés jusqu'à son portail et la réalisation de la jonction avec la route.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer l'acte d'échange qui sera dressé par Me. FRERING Notaire à MUTTERSHOLTZ (67600).

Adopté à l'unanimité.

5. Investissements

a) Mise en conformité de la bulle de tennis

Dans le cadre de l'organisation de Grand Ried Expo en 2012 à Wittisheim et pour permettre l'accueil du public, il y a lieu de réaliser des travaux de mise en conformité de la bulle de tennis.

Il est proposé d'adopter le devis de l'entreprise SCHWEITZER pour ces travaux pour la somme de 1 992 €HT soit 2 382,43 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

b) Création d'un sentier d'interprétation

Afin de mettre davantage en valeur le sentier botanique actuel, il est proposé de le transformer partiellement en sentier d'interprétation (petit parcours), un projet qui se fera en partenariat avec l'Association Vies et Nature de Wittisheim et la Maison de la Nature à Muttersholtz qui portera et encadrera le projet. Un comité de pilotage constitué de l'association « Vies et Nature » et de personnes ressources sera constitué. Des subventions seront sollicitées auprès du Programme Leader et de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim.

Le coût TTC de cette opération est de 23 500 € environ et comprend : la réalisation des tables de lecture et du panneau d'accueil, leur traduction partielle en allemand, 2 jours d'animation avec les classes de l'école de Wittisheim et la mission de la Maison de la Nature pour le suivi du projet.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Maison de la Nature afin de pouvoir donner suite au projet de création du sentier d'interprétation. Il est fait remarquer qu'après ces travaux, il sera important d'entretenir le sentier.

Adopté.

c) Achat d'une balayeuse

Le maire a présenté un comparatif des divers devis reçus dans le cadre de l'achat éventuel d'une balayeuse. Sur les trois offres reçues, l'une d'entre elle a été écartée en raison de son prix très largement supérieur aux deux autres. Le comparatif concerne ainsi la balayeuse de voirie Citymaster Hako 1200 avec bras d'arrosage et la balayeuse de voirie Nilfisk Jungojet 3500 avec bras d'arrosage.

Le prix de la Citymaster 1200 de HAKO est de 83 860 € HT tandis que le prix de la Jungojet 3500 s'élève à 91 900 € HT soit une différence de 8 040 €.

Il est fait remarquer que le Citymaster 1200 n'est pas comparable dans sa totalité avec Jungojet 3500 :

- Il est d'une catégorie légèrement inférieure au Jungojet.
- Un seul réservoir d'huile sur Jungojet (2 sur Citymaster)
- Le volume du réservoir pour la balayeuse est de 2 M³ brut contre 1 M³ chez Citymaster
- Le volume du réservoir pour l'arrosage est de 1000 LT contre 500 chez Citymaster.
- Le bras d'arrosage est plus complet chez Jungojet.
- Le bras d'arrosage Jungo fonctionne depuis quelques années avec satisfaction dans une commune du canton

Par conséquent, il est proposé de faire l'acquisition de la balayeuse JUNGOJET 3500 au prix de 91 900 € HT (OP 21, C/2188). Adopté par 12 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

d) Travaux sur la cheminée de l'Eglise

Des devis ont été sollicités pour le tubage du conduit de cheminée existant à l'Eglise, avec habillage de la souche.

Le Maire a présenté les trois devis reçus et a proposé au Conseil Municipal de retenir la mieux disante : Cheminées GOERG d'Andolsheim pour la somme de 3 922,23 €HT soit 4 690,99 €TTC (OP 669, C/21318).

Il convient par conséquent de prendre la décision modificative suivante :

- Virement de crédits en compte de dépenses à l'opération 669 « Travaux Eglise/Presbytère » » C/21318 pour un montant de 700 €
- Virement de crédits en compte de dépenses au C/020 pour un montant de 700 €

e) Remplacement du serveur à l'école

Le serveur de l'école qui présente des défaillances sera remplacé par la société GM Informatique pour la somme de 733,33 € HT soit 877,06 € TTC. (OP 670, C/2183)
Adopté.

f) Achat de filets pare-ballons

Il est proposé de faire l'acquisition d'un filet pare ballon pour l'école, destiné à séparer la cour de la propriété voisine pour empêcher l'envoi de ballons lors des jeux des enfants. Cet achat sera fait auprès de la société EPSL de Lingolsheim pour la somme de 1 615,80 € HT soit 1 932,50 € TTC. (OP 670, C/2188). Adopté.

Un filet pare ballons pour l'autre côté du terrain d'entraînement du FCW et un filet pour le mur de clôture du terrain d'honneur seront achetés auprès de la même société pour la somme de 2 866,03 € HT soit 3 427,77 € TTC. Adopté.

6. Mémoires de Vie

a) Prix de vente du livre

Le Conseil Municipal a fixé comme suit le prix de vente du livre :

- 34 € en souscription
- 39 € prix de vente à parution

Adopté

b) Souscriptions

Les souscriptions pour le livre vont démarrer aux alentours du 15 juillet 2012 pour s'achever le 30 septembre 2012. Les informations nécessaires seront diffusées par tracts dans les boîtes aux lettres et dans le bulletin paroissial. La parution est prévue pour le début du mois de novembre 2012.

7. Divers

a) Droit de préemption

La Commune n'a pas fait valoir le droit de préemption lors des transactions suivantes :

- De M. Denis BOUSTER et Véronique BILGER à M. et Mme Eric WASSLER, pour l'habitation située section 7, parcelles 281/169 et 284/171, rue du Schlittweg et d'une superficie de 3, 10 ares.
- De M. Robert FAIST à M. et Mme Valentin ABT, pour l'habitation située section 2, parcelle 178/24, 8 rue de Montréal et d'une superficie de 6,53 ares.
- De M. Eric PFOHL et Christine ULRICH à M. RENOULT et M. SAUVÉ, pour l'habitation située section 2, parcelles 127/15 et 129/19, 34 rue de Muttersholtz et d'une superficie de 4,82 ares.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 heures 30.

Le Secrétaire de séance,
Joseph MEMHELD.

Le Maire,
André KRETZ.